

N'JOY GENIUS CAR

Rte de Trélex 10 | CH-1266 Duillier | +41 78 602 76 15



Conditions de prise en charge & de réparation

Applicables à tout dépôt atelier ou réception postale

Document :	Contrat client — à signer
Version :	1.0
Date :	Juillet 2026
Prestataire :	N'Joy Genius Car · Duillier

À LIRE & SIGNER

Christian / N'Joy Genius Car

Les présentes conditions régissent la prise en charge et la réparation des unités électroniques et systèmes multimédia confiés à N'Joy Genius Car (« N'Joy »), que ce soit par dépôt à l'atelier ou par envoi postal. En confiant son unité, le client les accepte sans réserve.

1. Prestataire

N'Joy Genius Car — Rte de Trélex 10, CH-1266 Duillier · N° TVA CHE-109.938.108 · +41 78 602 76 15 · info@njoy-genius-car.ch. Spécialiste de la réparation de systèmes multimédia et d'électronique embarquée OEM VAG & Porsche.

2. Prise en charge

L'unité ou le véhicule est pris en charge par dépôt à l'atelier ou par réception postale. Le client décrit le défaut constaté ; N'Joy consigne l'état apparent de l'unité à sa réception. Pour un envoi postal, le client emballe soigneusement l'unité — les risques du transport aller sont à sa charge (assurance conseillée).

3. Diagnostic & devis

N'Joy réalise un diagnostic puis établit un devis. Aucune réparation n'est entreprise sans l'accord préalable du client sur le devis. En cas de refus du devis, un forfait de diagnostic de CHF 50.– est facturé ; ce forfait est déduit du total si la réparation est finalement acceptée.

4. Délais

Les délais annoncés sont donnés à titre indicatif. N'Joy met tout en œuvre pour intervenir dans les meilleurs délais, ceux-ci dépendant de la disponibilité des pièces, de la complexité de la panne et des fournisseurs. Aucun retard ne peut donner lieu à pénalité ou indemnité.

5. Pièces & unités remplacées

Selon disponibilité, N'Joy utilise des pièces neuves, d'origine (OEM) ou reconditionnées, et peut réparer au niveau du composant. Les composants remplacés (puces, condensateurs, etc.) restent la propriété de N'Joy et ne peuvent être restitués au client, pour des raisons de confidentialité du savoir-faire technique. Les unités remplacées sont, elles, restituées au client sur demande — sauf en cas d'échange standard : lorsque l'unité défectueuse est retournée, son prix est réduit en conséquence ; si le client souhaite néanmoins conserver son unité d'origine, un forfait d'environ CHF 800.– est facturé (montant indicatif, variable selon le modèle).

6. Sauvegarde des données

Le client est seul responsable de la sauvegarde de ses données (répertoire, réglages, cartographie, codes radio, données personnelles). N'Joy effectue, lorsque c'est techniquement possible, une sauvegarde de travail, mais ne garantit ni la conservation ni la restitution des données personnelles. Sauvegardez vos données avant tout dépôt.

7. Garantie

Les réparations sont garanties 12 mois (réparation) ou 24 mois (échange de calculateur) dès la restitution. La garantie couvre exclusivement la panne réparée. Un scellé de garantie est apposé sur les unités réparées : toute garantie est annulée si ce scellé est endommagé, retiré ou brisé (signe d'une ouverture ou intervention non autorisée). Sont également exclus : toute nouvelle panne sans lien, les dommages dus à l'eau, à une surtension, à une mauvaise manipulation, à l'intervention d'un tiers ou à l'usure normale.

8. Responsabilité

La réparation de composants électroniques vieillissants comporte des risques inhérents. N'Joy décline toute responsabilité pour les défauts préexistants, les pannes latentes non liées à l'intervention et les dommages ne résultant pas directement de sa prestation. Sa responsabilité est en tout état limitée au montant de la prestation.

9. Unité non réparable / devis refusé

Si l'unité s'avère non réparable, ou en cas de refus du devis, l'unité est restituée au client (forfait de diagnostic et frais de réexpédition éventuels, précisés au devis).

10. Restitution & paiement

Le paiement s'effectue à la récupération de l'unité ou avant réexpédition, par les moyens acceptés (QR-facture suisse, TWINT, carte, virement). Les prix s'entendent TVA 8.1 % incluse.

11. Non-récupération / abandon

L'unité réparée doit être récupérée ou réglée dans les meilleurs délais après l'avis de fin de réparation. Passé un délai de 6 mois sans nouvelle du client, l'unité est considérée comme abandonnée et N'Joy est libre d'en disposer, sans préjudice du recouvrement des sommes dues.

12. Protection des données

Les données personnelles du client sont traitées uniquement pour le suivi du dossier, conformément à la nLPD et au RGPD. Elles ne sont ni cédées ni vendues à des tiers.

13. Droit applicable & for

Les présentes conditions sont soumises au droit suisse. Le for judiciaire exclusif est à Nyon (canton de Vaud).

Acceptation du client

- Je soussigné(e) déclare avoir lu, compris et accepté les présentes conditions de prise en charge et de réparation de N'Joy Genius Car.

Nom / Prénom	Dossier n°	Date	Signature